La prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail

LE PLAN D'ACTIONS RÉGIONAL
POUR LE SECTEUR DE L'AGROALIMENTAIRE :

Un outil au service des entreprises et des salariés

Dans le cadre de la charte nationale de la coopération pour le soutien et l'accompagnement des entreprises de production et de transformation du secteur de l'agroalimentaire et de leurs salariés





















Sommaire

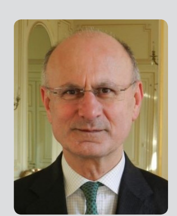
Pourquoi ce document ?

Ce document fait le point sur la situation régionale en matière de prévention des risques professionnels et des conditions de travail des salariés dans le secteur des industries agroalimentaires et des coopératives agricoles. Il présente **les actions prioritaires inscrites dans la charte régionale du secteur qui peuvent être mobilisées par les entreprises** pour améliorer la santé au travail et les conditions de travail, dimensions essentielles de leur performance et de leur attractivité.

La démarche mise en œuvre dans l'axe sécurité et conditions de travail

Comprendre les enjeux et les besoins des entreprises pour agir sur la prévention des risques professionnels et les conditions de travail
Une démarche conduite paritairement

Un état des lieux régional du secteur → Des diagnostics dans 15 industries ou coopératives → Une phase de capitalisation pour définir les priorités d'actions régionales → La mise en œuvre du Plan d'actions régional dans les entreprises



M. Pierre de BOUSQUET
Préfet de Région

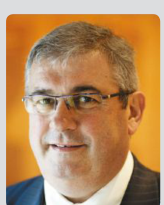
Depuis 2009, les partenaires du secteur agroalimentaire et l'Etat se sont engagés à soutenir et accompagner les acteurs de la branche dans leurs projets de développement dans le cadre d'une « charte pour le secteur agroalimentaire », structurée par un avenant de mai 2012 autour de cinq axes :

1. Anticiper les mutations économiques et sociales du secteur,
2. Renforcer l'attractivité des métiers de l'agroalimentaire,
3. Sécuriser les parcours professionnels,
4. Contribuer à améliorer les conditions de travail dans les TPE/PME,
5. Assurer un accompagnement de proximité auprès des salariés des TPE/PME de moins de 150 salariés

Le budget mobilisable sur deux ans et demi pour ces actions au profit de la filière agroalimentaire est estimé à 26 millions d'euros, les Ministères chargés du travail et de l'agriculture en finançant plus du tiers.

En Languedoc-Roussillon, la déclinaison de l'axe Améliorer les conditions de travail dans les TPE/PME s'est appuyée sur des études de terrain dans des entreprises volontaires afin de déterminer les besoins locaux.

Aujourd'hui, les partenaires proposent des modes d'accompagnement mobilisables par tous les acteurs de l'entreprise, dirigeants et salariés, et je ne doute pas qu'ils sauront s'inscrire dans cette dynamique pour associer développement économique et amélioration des conditions de travail.



M. Gilbert KEROMNES
Président d'OPCALIM

La Charte agroalimentaire initiée en 2009 a permis de soutenir les entreprises de notre secteur et d'accompagner le développement des compétences de leurs salariés.

L'amélioration des conditions de travail est un des axes forts de ce programme.
Grâce à la Charte, les moyens de prévention, d'information sur les risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail ont été renforcés.

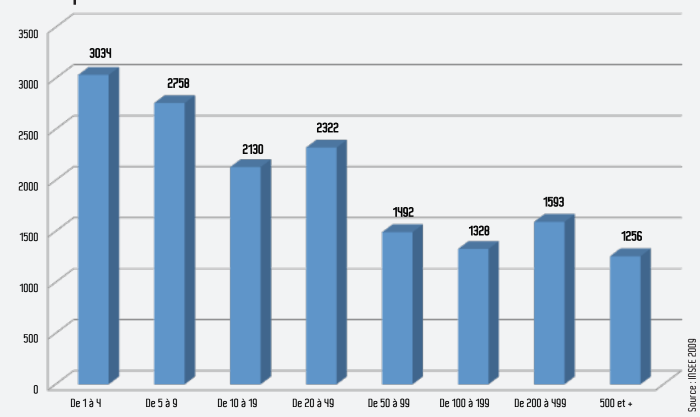
Nous devons poursuivre l'accompagnement des entreprises agroalimentaires avec la mise en place d'actions qui répondent à leurs problématiques : situations d'usure au travail, sécurité et conditions de travail, aménagement des fins de carrières...

La réussite de ce plan d'actions passe par une étroite collaboration entre OPCALIM et ses partenaires inscrivant durablement cette dynamique dans la région Languedoc-Roussillon.



Les risques professionnels et les conditions de travail en chiffres

Le secteur agroalimentaire représente un poids important de l'économie et de l'emploi du Languedoc-Roussillon. Notons deux caractéristiques du secteur : la répartition des entreprises dans des **filières aux métiers variés** (viande, vin, fruits et légumes, boissons, céréales, commerce) et le pourcentage important des **petites entreprises** (64% des salariés travaillent dans des établissements de moins de 50 salariés).



Les industries et les coopératives sont traversées par des enjeux similaires : des **enjeux économiques** forts, des **enjeux de transformations des organisations**, de changements de différentes natures (techniques, commerciaux, stratégiques, etc.) ; citons pour exemple les nombreuses restructurations qui concernent les caves coopératives. Ce contexte économique a des **impacts importants sur les conditions de travail des salariés** : l'évolution de leurs compétences, de leurs pratiques professionnelles, des risques auxquels ils sont exposés, des relations de travail, etc.

En matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles, si les problématiques sont différentes d'une filière à l'autre, on constate quelques points communs : la récurrence des **manutentions manuelles et des chutes** (de hauteur et de plain-pied), les troubles musculo-squelettiques (essentiellement du membre supérieur).

Dans les coopératives agricoles, avec 2692 accidents du travail avec arrêt en 2010, deux causes se distinguent : celle liée à des **outils à main** et celle liée à des **machines à poste fixe**. Du côté des conditions de travail, on note des problématiques spécifiques au secteur comme notamment le travail au froid, un rythme de travail soumis à une cadence, l'exposition à des agents biologiques. Les données de l'enquête SUMER (Ministère du travail) montrent un phénomène de cumul de contraintes où **l'organisation du travail joue fréquemment un rôle non négligeable**.

Les données de l'enquête SUMER 2003 IAA

Expositions des salariés aux contraintes physiques		
	IAA	**Tous Secteurs**
Contraintes posturales et articulaires	83%	72%
Nuisances thermiques	46%	21%
Nuisances sonores	46%	32%
Expositions des salariés aux contraintes organisationnelles		
	IAA	**Tous Secteurs**
Etre exposé à un déplacement **automatique** de pièces ou à une cadence automatique	28,8%	8%
Etre exposé à un **travail posté** en équipe fixe	21%	8%
Les salariés des IAA sont également exposés à :		
	IAA	**Tous Secteurs**
Des agents biologiques	31%	15%
Des nuisances chimiques	47%	37%

Certaines populations sont considérées comme plus sensibles du point de vue des risques et des conditions de travail : **les femmes en nombre important dans l'agroalimentaire et le personnel saisonnier.** Enfin, avec 23% des salariés ayant moins de 30 ans et 19% plus de 50 ans et une ancienneté moyenne en régulière progression, on comprend aisément que **la prévention de l'usure professionnelle** et la gestion des **parcours professionnels** sont des dimensions importantes sur lesquelles il convient d'agir.

Les AT/MP dans le secteur de l'agro-alimentaire en LR (régime général)

Chiffres clés 2011	Filière produits d'origine animale	Filière fruits et légumes	Filière dérivés de céréales	Filière produits divers	Filière boissons	Filière commerce
Effectif de salariés	5 771	779	1 951	2 286	2 133	19 616
Nombre d'établissements	1 559	42	425	113	85	4 191
Accidents du travail avec arrêt (AT)	368	65	165	129	77	886
Nbre de jours d'arrêt de travail (AT)	20 395	4 328	8 005	4 697	3 673	50 670
Maladies professionnelles (MP)	51	4	5	8	1	30
Nbre de jours d'arrêt de travail (MP)	10 059	956	1 452	2 130	502	6 650
Coût moyen d'un accident du travail avec arrêt	3 199 €	3 572 €	2 442 €	2 104 €	3 943 €	3 519 €

Source : Carsat LR, SDE TRPR/Cassiopée



La prévention des risques professionnels : la réalité des entreprises

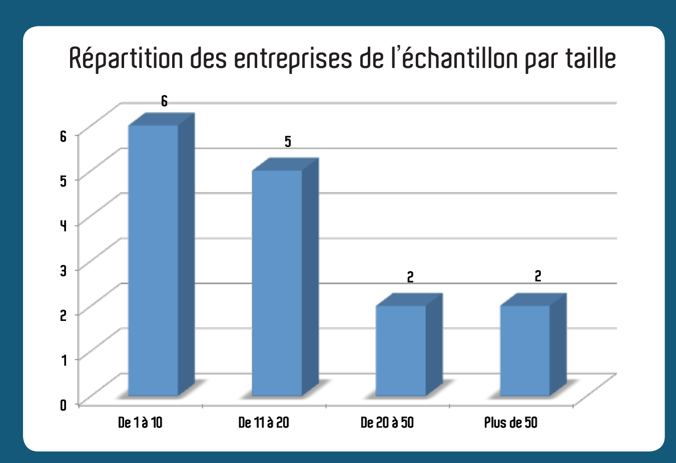
Partir des enjeux

• *15 diagnostics ont été réalisés en 2012 dans des industries agroalimentaires et coopératives volontaires.*

Objectifs : comprendre la démarche de prévention des entreprises, les acteurs impliqués, les leviers et les difficultés rencontrées et identifier avec elles les pistes d'amélioration possibles pour les aider à franchir un pas supplémentaire sur ce sujet. Le choix des établissements participants s'est fait à partir de critères de taille, de présence ou non de CHSCT ou de délégués du personnel, de secteur d'activité ou encore de répartition géographique.

La méthode : entretiens avec les personnes concernées par la prévention, visite de l'établissement, analyse de documents et restitution collective.

« Ce diagnostic nous a permis d'y voir plus clair sur les priorités à se donner »
un chef d'entreprise



La prévention des risques professionnels (PRP) répond à différents ENJEUX :

• *enjeux de sécurité et de conditions de travail* (répondre à une obligation règlementaire, réagir suite à une alerte du médecin du travail ou au nombre d'accidents du travail, ...)
• *enjeux de qualité* (labellisation, qualité des produits, des processus, ...)
• *enjeux économiques et organisationnels* (réduire le turn-over, l'absentéisme, ...)

De nombreux RISQUES sont identifiés par les entreprises :

• *l'environnement physique* : bruit, chaleur, poussière, encombrements, locaux, ...
• *les risques physiques* : chimiques, électriques, CO^2, chutes (hauteur, plain pied), glissades, routiers, liés aux machines et outils, port de charge, postures contraignantes, gestes répétitifs, travail posté, manipulations d'animaux et de matières premières, liés aux vapeurs d'alcool
• *la saison : un condensé de risques* (charge de travail importante, amplitude horaire très étendue, part importante de personnel saisonnier parfois novice, conduites addictives)

Une APPROCHE généralement centrée sur la sécurité au détriment des conditions de travail :
Sont peu abordés : stress, pression, risques psychosociaux, cumul d'activités, qualité des relations de travail, faibles perspectives d'évolution, cloisonnement des activités, ...

De nombreux ACTEURS de la prévention :

• *internes :* direction, responsable ou chargé de sécurité, DP, CHSCT, mais également des opérationnels (chef d'atelier, maître de chais, responsable R&D, ...)
• *externes :* médecin du travail, MSA, Carsat, organisations professionnelles, ...

Des DEMARCHES peu structurées avec une *large part d'informel* et rarement suivies dans le temps. *Des outils et des dispositifs* existent au sein des entreprises (document unique d'évaluation des risques, fiche médecin du travail, livret d'accueil, ...) mais ils ne sont pas toujours utilisés et peuvent demeurer inconnus des salariés

Les principaux FREINS à la prévention des risques professionnels repérés dans les entreprises concernent à la fois :

• *le fond :* qu'entend-on par prévention ? que faire au-delà du respect de la règlementation ? quels enjeux pour les salariés ? comment aborder des sujets complexes (pénibilité, TMS, risques psychosociaux, ...) ?...
• *la forme :* quel est le rôle de chacun ? avec quelles ressources ? comment faire vivre au quotidien une démarche de prévention ? ...
• *des ressources limitées* (manque de temps, situation économique, absence d'indicateurs AT, dialogue social peu développé, ...)

Des LEVIERS existent et sont mobilisés par certaines entreprises : prise en compte progressive de l'organisation du travail et des parcours professionnels, qualité du dialogue social, sollicitation de ressources externes ou internes, sensibilisation des décideurs à la prévention, ...
Les actions de prévention existantes ne sont pas toujours identifiées comme telles (formations et polyvalence des salariés, réunions régulières, acquisition de matériels facilitant le travail, ...).



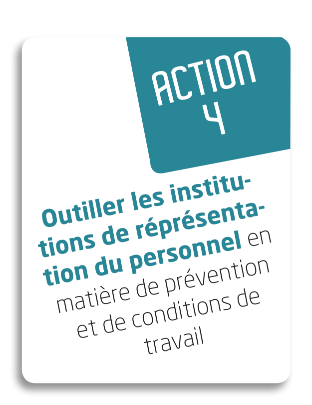
Le plan d'actions régional : un outils à disposition des entreprises

À partir de ces éléments de diagnostic, 4 actions sont mobilisables par les entreprises régionales, prioritairement celles de moins de 250 salariés :









Pourquoi mobiliser le plan d'actions régional en faveur de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail ?

« *Notre activité se joue en grande partie lors de la saison. Il est donc important pour notre coopérative d'avoir des saisonniers compétents. Leur offrir de bonnes conditions de travail, au sens large, est pour nous un moyen de les fidéliser d'une année sur l'autre : formation, composition des équipes, accueil à l'embauche, matériel, etc.* *Une directrice de coopérative*

Un salarié absent, en arrêt pour accident de travail coûte cher à l'entreprise, sans compter l'impact sur l'équipe et le salarié lui-même. C'est dans l'intérêt de tous d'éviter ces dysfonctionnements *Un chef d'équipe d'une industrie agroalimentaire*

En travaillant sur la conformité sécurité d'une machine, nous avons gagné en productivité et qualité : les bourrages et donc les rebuts de produits ont été fortement réduits *Un responsable qualité* »

Désigner une personne compétente en matière de prévention *(Article L 4644-1 du Code du Travail)*

La loi du 20/07/2011 impose à l'employeur de désigner un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise.

Le plan d'actions – Mode d'emploi : comment les entreprises peuvent-elles mobiliser une ou plusieurs actions du plan régional ?

Quels besoins ?

- Identifier les enjeux de l'entreprise en matière de prévention et de conditions de travail
- Définir sur quoi agir : les projets à mener, les compétences à développer, les difficultés à dépasser

Quelles actions mobiliser ?

- Dans les 4 familles d'actions, identifier celle(s) qui corresponde(nt) à vos besoins
- Contacter le partenaire en charge de l'action choisie pour sa mise en œuvre au sein de son entreprise

S'engager dans une démarche soutenue par le plan régional :

Au-delà du respect de la règlementation, les dirigeants d'entreprise mobilisant une ou plusieurs des actions suivantes s'engagent, via la signature d'une charte d'engagement, à œuvrer pleinement pour la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail, ainsi qu'à témoigner éventuellement auprès d'autres entreprises de leur participation à une ou plusieurs des actions du plan.



Zoom sur les actions



ACTION 1 — **Aider les entreprises** à développer des démarches durables de prévention des risques professionnels

Objectifs

- Outiller les entreprises sur le Document Unique d'évaluation des risques et le plan d'actions de prévention en découlant
- Aider les dirigeants d'entreprise à s'engager dans les démarches de prévention

Public concerné

- Chefs d'entreprise, Conseils d'administration, Salariés, Personnes compétentes en prévention

Les actions mobilisables par les entreprises

- **Réalisation d'un diagnostic par un consultant spécialisé** afin d'identifier les enjeux de sécurité et de conditions de travail au sein de l'entreprise, de faire un point sur sa situation en matière de prévention et de définir les leviers d'amélioration possibles.

- Entretiens avec les personnes concernées par la prévention et analyse des documents existants
- Restitution avec remise d'un document de synthèse
- Format du diagnostic : 1,5 jour
- Prise en charge possible dans le cadre du Plan régional

- **Accompagnement de la MSA par filière pour la réalisation du document unique**

A qui s'adresser ?

- OPCALIM
- MSA (pour document unique)

Autres actions développées

- *Promotion du diagnostic auprès des dirigeants d'entreprises et conseils d'administration des coopératives*
- *Capitalisation pour le secteur*

ACTION 2 — **Accompagner les entreprises** dans leurs nouveaux projets d'investissement

Objectifs

- A partir d'un **projet d'investissement spécifique** (déménagement, nouvel atelier, implantation de nouveaux outils de production, changement d'organisation,...) développer les compétences de l'entreprise en matière de conduite de projet
- Selon la nature du projet, aider l'entreprise à mieux définir son projet ou l'accompagner sur l'ensemble de son projet en intégrant la dimension conditions de travail.

Public concerné

- Entreprises de moins de 250 salariés (FACT)
- Entreprises de moins de 50 salariés (AFS)
- Entreprises de moins de 10 salariés (AFSA)
- Entreprises de moins de 200 salariés (contrats de prévention, journées d'échanges MSA)

Les actions mobilisables par les entreprises

- **Accompagnement d'entreprises** ayant un projet d'investissement par un consultant spécialisé dans ce domaine :
- soutien possible par le Fonds pour l 'Amélioration des Conditions de Travail (FACT) ; dossier soumis à l'ANACT
- format de l'intervention du consultant défini après analyse des besoins de l'entreprise (de 5 à 10 jours)

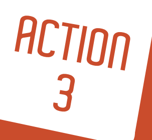
- **Aides Financières Simplifiées** (AFS) de la Carsat sur des actions de prévention TMS (tous secteurs confondus) et sur l'amélioration des ambiances de travail (machines anti-projection de farine dans le secteur de la boulangerie)
- **Aides Financières Simplifiées Agricoles** (AFSA) de la MSA sur des actions de prévention visant à réduire les risques TMS des membres supérieurs, les chutes de hauteur, les machines mobiles et leurs déplacements ainsi que les interventions directes sur les animaux
- **Contrats de prévention** de la MSA sous certaines conditions
- **Journées d'échanges** MSA à destination des caves coopératives de vinification sur les projets d'investissement (conception, aménagement)

A qui s'adresser ?

- ARACT (dossier FACT)
- Carsat
- MSA

Autres actions développées

- *Echanges de pratiques entre entreprises (visites, ...)*
- *Capitalisation sur les accompagnements en vue de la réalisation d'un guide méthodologique pour le secteur et de la construction d'une ingénierie de formation spécifique à destination des entreprises*



Développer les compétences des acteurs en matière de prévention

Objectifs

• Aider les managers et le personnel RH à prendre en compte les questions de PRP dans leurs pratiques
• Intégrer la prévention dans les formations
• Aider les entreprises à mettre en place et faire vivre leur démarche de prévention
• Prévenir la pénibilité et les TMS

Public concerné

• Managers, Dirigeants, Personnels des Ressources Humaines, Acteurs de la prévention, Dirigeants, Représentants du Personnel, Salariés du secteur

Les actions mobilisables par les entreprises

• **Intégration de modules sur la prévention dans les formations professionnelles :**
- CQP Responsable d'équipe (OPCALIM)
- Formation «Prévenir les risques hygiène et sécurité dans les entreprises agroalimentaires» pour les opérateurs (organisée avec le soutien financier du FEADER et d'OPCALIM), Parcours professionnalisant sur la Qualité Sécurité Environnement, Parcours professionnalisant sur la performance industrielle (LRIA)
- Par filière professionnelle sur risque chimique, TMS, risque CO^2,... (MSA)

• **Label prévention OPCALIM :** formation intra entreprise pour mettre en œuvre ou améliorer une démarche durable de prévention visant à la mise en place d'actions opérationnelles : formation de 4 jours non consécutifs à partir d'un temps d'analyse des besoins de l'entreprise ; prise en charge des frais pédagogiques par OPCALIM

• **Formations Carsat LR :** «Obtenir les compétences de bases en prévention» (25 et 26 septembre 2013 dans l'Aude ou 12 et 13 novembre 2013 dans l'Hérault), «Analyser un accident du travail» (8 et 9 octobre 2013 dans le Gard), Journée d'étude Chefs d'entreprises (19 novembre 2013 dans l'Hérault)

• **Formation MSA :** Aide à la mise en œuvre du référent sécurité pour les entreprises de moins de 20 salariés (une journée)

• **Aide à la mise en place de démarches d'intégration des saisonniers** par la MSA

• **Organisation d'ateliers thématiques** favorisant l'échange de pratiques entre entreprises (ateliers sur les risques psychosociaux, la pénibilité, etc.) et diffusion de support (LRIA, Coop de France)

A qui s'adresser ?

• OPCALIM
• LRIA
• Coop de France
• Carsat
• MSA

Autres actions développées

• *Intégration de la thématique prévention dans le guide LRIA à destination des managers et dans les outils Coop de France*



Outiller les institutions de représentation du personnel en matière de prévention et de conditions de travail

Objectifs

• Aider les CHSCT, délégués du personnel et chefs d'entreprise à appréhender les questions de prévention et de conditions de travail

Public concerné

• CHSCT : représentants des salariés et de la direction
• Délégués du Personnel et Directions

Les actions mobilisables par les entreprises

• **Organisation de rencontres à destination des CHSCT** (membres et présidents) pour faire le point sur leurs pratiques et mettre à disposition des outils pour progresser dans leur action et leur fonctionnement.

• **Organisation d'ateliers destinés aux DP et dirigeants d'entreprises** de 11 à 49 salariés (dès 6 salariés dans les coopératives) pour faire le point sur le fonctionnement actuel des instances.

A qui s'adresser ?

• ARACT
• DIRECCTE

Autres actions développées

• *Diffusion de plaquettes d'information et de guides sur le rôle du délégué du personnel (destinés aux salariés et employeurs) via les partenaires sociaux, organisations professionnelles, MSA, Carsat, ...*



Les contacts utiles



DIRECCTE Languedoc-Roussillon

Tél : 04 30 630 630
3, place Paul Bec - CS 39538 - 34961 MONTPELLIER Cedex 2
Web : www.languedoc-roussillon.direccte.gouv.fr
Mail : patrick.bompieyre@direccte.gouv.fr - 04 30 63 63 89

DRAAF Languedoc-Roussillon

Tél : 04 67 10 19 00
Maison de l'Agriculture - place Jean-Antoine Chaptal - CS 70039 - 34060 MONTPELLIER Cedex 02
Web : draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr
Mail : marc.besseau@agriculture.gouv.fr



OPCALIM

Tél : 04 67 64 46 40
Résidence Hestia - 87 avenue Jacques Cartier - 34000 MONTPELLIER
Web : www.opcalim.org / Mail : alain.djaffo@opcalim.org et celine.maury@opcalim.org



LRIA

Tél : 04 67 04 30 80
Parc de Bellegarde - Bâtiment B - 1, Chemin de Borie - 34170 CASTELNAU-LE-LEZ
Web : www.agroalimentaire-lr.com / Mail : anne.chassang@lria.fr



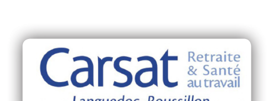
COOP de France Languedoc-Roussillon

Tél : 04 67 07 03 20
Rond Point de la Vierge - Maurin - BP 20006 - 34871 LATTES Cedex
Web : www.coopdefrance.coop / Mail : contact@cooplr.com



ARACT Languedoc-Roussillon

Tél : 04 99 52 61 40
Le Phénix - Bat 9 - Le millénaire - 1350 Avenue Albert Einstein - 34000 MONTPELLIER
Web : www.languedocroussillon.aract.fr / Mail : aract.lr@anact.fr



CARSAT Languedoc-Roussillon

Tél : 04 67 12 95 30
29 cours Gambetta - CS 49001 - 34068 MONTPELLIER Cedex 2
Web : www.carsat-lr.fr / Mail : prev@carsat-lr.fr



MSA Languedoc

Tél : 04 67 34 80 00
Place Chaptal - C.S. 59501
34262 MONTPELLIER Cedex 2
Web : www.msalanguedoc.fr

MSA Grand Sud

Tél : 04 68 82 65 66
23 rue François Broussais
66100 PERPIGNAN
Web : www.msagrandsud.fr

